

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 25 mars 2021, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 21-005 Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du complexe aquatique du parc Jean-Drapeau**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 4 juin 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 15 juin 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat